



Absence rtt pour modalité 3 convention syntec

Par **Nicolas14**, le **22/10/2009** à **13:23**

Bonjour, rn
Je suis responsable de projet dans une société d'informatique est dépend donc de la convention collective "Syntec" rn
Mon contrat de travail stipule que mon temps de travail constitue un "forfait tous horaire". rn
Je n'ai jamais eu le droit au RTT (uniquement 5 semaines de congés payés) sachant que ma fonction nécessite un horaire semaine dépassant largement les 35h. rn
Ma position est 3.2 avec un coefficient 210 je dépend donc de la modalité 3 . Nous sommes plusieurs personnes dans ce cas. Je souhaiterais savoir si nous avons droit à des RTT , et si le temps de travail annuel forfaitaire jour est bien de 219j ? rn
Merci de vos réponses.